

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-COLOMBAN**

L'AN DEUX MILLE DIX

RÈGLEMENT NUMÉRO 600-2010-03

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 600,
TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 43 EN ABROGEANT
LE DERNIER ALINÉA RELATIF À LA DIMENSION MINIMALE DES
TERRAINS EN BORDURES DES COURS D'EAU ET DES LACS**

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ PAR CE RÈGLEMENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le règlement de lotissement numéro 600, tel qu'amendé, est modifié en abrogeant à son article 43 le dernier alinéa.

ARTICLE 2

Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Jacques Labrosse
Maire

Claude Panneton
Directeur général

Avis de motion :	20 avril 2010
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement :	20 avril 2010
Consultation publique :	17 mai 2010
Adoption du 2 ^e projet de règlement :	08 juin 2010
Adoption du règlement :	13 juillet 2010
Entrée en vigueur :	25 août 2010